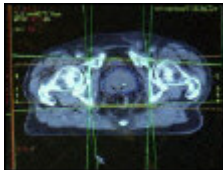


Cancers professionnels: plusieurs milliers de morts évitables en France

Par Brigitte CASTELNAU



[agrandir la photo](#)

PARIS (AFP) - Longtemps restés le parent pauvre de la prévention, les cancers d'origine professionnelle continuent à faire plusieurs milliers de morts par an en France alors qu'ils sont évitables, déplorent les spécialistes.

Plus d'un salarié sur dix en France est exposé à des produits cancérogènes, soit 2,3 millions, dont 70% d'ouvriers, selon une étude que vient de publier l'Assurance maladie qui a fait de la prévention de ces cancers "un axe prioritaire pour 2007".

Dans la maintenance (installation, entretien, réglage et réparation) près d'un salarié sur deux est exposé à deux (ou plus) agents cancérogènes.

Les cancers professionnels représentent "plusieurs milliers de morts, plusieurs milliers de cancers qui auraient pu être évités", a relevé Jean-François Certin (Assurance maladie, prévention des risques professionnels).

"Le [cancer](#) de la vessie (d'origine professionnel) peut être éradiqué", a renchéri Michel Hery de l'Inrs (Institut national de recherche et sécurité) qui organisera en mars un colloque sur cette tumeur.

"Les cancers professionnels représentent entre 11.000 et 23.000 nouveaux cas par an, dont la moitié sont mortels", soit plus que le nombre de tués sur la route en France, a rappelé M.Certin d'après les données de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Interroger un patient sur sa carrière et les éventuels toxiques qu'il a pu manipuler ou inhaler est encore loin d'être la règle chez les médecins, si l'on en juge sur le nombre de cancers de la vessie reconnus comme professionnels -- "même pas 10%" -- et en fait 35 cas en 2005, selon le décompte de la caisse des salariés (Cnamts).

Pour le [cancer](#) du poumon, risque qui touche de nombreux métiers (maintenance, prothésistes dentaires, construction métallique, sciage du béton garages...) en raison de l'exposition à divers produits (silice, chromates, houille, émissions de diesel...) un travail auprès des CHU devrait permettre d'améliorer la situation, indique le Pr. Gérard Lasfargues (Afsset : agence de sécurité sanitaire environnement-travail).

En 2005, l'Assurance maladie (Cnamts, salariés), qui admet ce problème de sous-déclaration des cas privant les malades de leurs droits à indemnités, a reconnu 2.059 cas de cancers professionnels sur 2.635 déclarés.

Selon l'étude SUMER, "en 2003, 2.370.000 salariés sont exposés à des produits cancérogènes", soit 13,5%. 70% des salariés exposés sont des ouvriers. Les hommes sont quatre fois plus exposés que les femmes. Ces dernières sont nombreuses à être exposées dans la santé et les services personnels et domestiques.

Notant la diffusion des protections collectives, cette étude parue en 2005 pointait cependant que "plus du tiers des salariés exposés n'en bénéficient toujours pas". Les résultats d'une enquête 2006 (à paraître) devraient donner une idée des progrès.

Selon l'InVS, plus de 15% des cancers du poumon chez l'homme auraient une origine professionnelle: plus de 10% des cancers du sang, environ 10% des cancers de la vessie, 45% des cancers du nez et 85% des cancers de la plèvre...

Environ 10% des nouveaux cas annuels de cancers du poumon sont dus à l'amiante, selon un rapport parlementaire.

Assurance maladie et Inrs (www.inrs.fr) apportent aides et outils à la lutte contre ce danger professionnel (repérage, protection ou aide à la substitution du produit en cause...). Mais le chef d'entreprise doit s'engager dans cette prévention, sous peine de condamnation pour "faute inexcusable".

Par ailleurs, la réglementation permet d'interpeller les donneurs d'ordre, en cas de sous traitance.